



**Administration communale
Bossonnens**

PRÉPOSÉ/E AU CONTRÔLE DE L'HABITANT 40% CAHIER DES CHARGES

Adresse email : population@bossonnens.ch

Jours de présence : lundi et mercredi

1. Organisation

Le/la collaborateur/trice est placé/e sous les ordres du Conseil Communal

2. Attributions

Secrétariat

- Collaboration à la réception, au tri et à la distribution du courrier postal
- Service aux citoyens : téléphone, guichet
- Location, réservation de la salle polyvalente, de la salle des sociétés, du local des jeunes et de la cabane forestière
- Collaboration à la gestion du site Internet et des autres canaux de communication
- Gestion des cartes pour la déchetterie
- Classement et archivage de tous documents devant être conservés
- Prise du procès-verbal et traitement des tâches liées aux décisions du Conseil communal, en cas d'absence de la secrétaire communale et du collaborateur administratif en charge des constructions.

Contrôle des habitants - Etat civil

- Tenue du contrôle des habitants : arrivées, départs, mutations d'état civil, décès, naissances
- Suivi des majorités civiques et travaux y relatifs
- Constitution, traitement et suivi des dossiers des personnes étrangères
- Réponse aux demandes de renseignements, sous réserve des dispositions de la loi sur la protection des données
- Délivrance des attestations diverses en relation avec le domicile
- Contrôle et suivi de l'affiliation à l'assurance-maladie et à l'assurance ménage
- Gestion des demandes de cartes d'identité

Votations et élections

- Tenue à jour du registre des électeurs
- Transmission du matériel électoral
- Gestion et participation aux scrutins en collaboration avec la secrétaire communale
- Participation aux séances d'information et transmission des directives aux scrutateurs
- Contrôle et attestation des signatures relatives aux demandes d'initiative et de référendum

Le présent cahier des charges n'est pas exhaustif, d'autres tâches pourront être attribuées ou réparties selon nécessité entre les collaborateurs/trices de l'administration communale.

Le Conseil communal